

L'an mil huit cent douze le seize mai sept heures du Soir pardevant nous Maire officier de l'Etat civil de la commune de Wizernes département du Pas de Calais Canton de Lumbres est comparu François Joseph Blien âgé de vingt trois ans manouvrier domicilié à Flere arrondissement et canton de St pol. lequel nous a déclaré, que le quinze mai présente année sept heures du Soir, il est né un enfant du sexe masculin qu'il nous présente et auquel il déclare donner les prénoms de François Joseph se reconnaissant pour être le pere

de cet enfant et l'avoir eu de Cathérine Joseph Fementelle domiciliée à Wizernes âgée de trente deux ans lequel enfant est né en la maison de pierre André fermentelle sise audit Wizernes: la présente déclaration et présentation faites en présence de pierre André fermentelle âgé de cinquante sept ans et de pierre Joseph fermentelle âgé de trente ans tous deux maçons domiciliés en cette commune et a le pere signé avec nous le present acte de naissance, les deux témoins ayant déclaré n'avoir jamais sçu signer après qu'il leur en a été fait lecture François Blien

N.1812.5.16 L'an mil huit cent douze le seize mai sept heures du Soir pardevant nous maire officier de l'Etat civil de la commune de Wizernes département du Pas de Calais Canton de Lumbres est comparu François Joseph Blien âgé de vingt trois ans manouvrier domicilié à Flere arrondissement et canton de St pol. lequel nous a déclaré, que le quinze mai présente année sept heures du Soir, il est né un enfant du sexe masculin qu'il nous présente et auquel il déclare donner les prénoms de François Joseph: se reconnaissant pour être le pere de cet enfant et l'avoir eu de Cathérine Joseph Fementelle domiciliée à Wizernes âgée de trente deux ans lequel enfant est né en la maison de pierre André fermentelle sise audit Wizernes: la présente déclaration et présentation faites en présence de pierre André fermentelle âgé de cinquante sept ans et de pierre Joseph fermentelle âgé de trente ans, tous deux maçons domiciliés en cette commune et a le pere signé avec nous le present acte de naissance, les deux témoins ayant déclaré n'avoir jamais sçu signer après qu'il leur en a été fait lecture François Blien
LjCleuet